

Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le **SICARDIS**
ID : 022-200056703-20190701-DB20190710-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC



N°2019-07-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le 1^{er} Juillet à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Juin 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY 1^{er} Adjoint au Maire de Pordic.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alain JOUANNY, Jean-Luc BERTRAND, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Guy RUSSELLE, Yves LAMOUR, Louis EOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Yannick GUILLOU, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Joël DEFONTENAY, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Olivier LE DU.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Maurice BATTAS donne pouvoir à M. Alain JOUANNY
Mme Emmanuelle COTTIN donne pouvoir à M. Louis EOUZAN
M. Patrick DELAMARRE Donne pouvoir à Mme Florence LE CORVAISIER
Mme Nicole LE LANNON donne pouvoir à M. Joël DEFONTENAY
Mme Gwenaëlle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à M. Olivier LE DU
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à M. Jean Luc BERTRAND
Mme MF BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémy LE GRAND
Mme Laëtitia MORIN donne pouvoir à Martine BOSCHER

ABSENT / EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Louis EOUZAN

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 44

10) Règlement intérieur des bibliothèques de Pordic et du réseau des médiathèques de la baie :

Rapporteur : M. Yves Lamour, conseiller délégué à la Culture

Le réseau des médiathèques de la baie propose un règlement intérieur à observer par les différentes médiathèques et bibliothèques du territoire de l'agglomération et adhérentes au réseau des médiathèques de la baie.

La commission culture n'émet pas d'opposition à ce règlement et émet à un avis favorable aux données relatives aux bibliothèques de Pordic :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20190701-DB20190710-DE

- La médiathèque de l'ic
- La bibliothèque le Marque-Page.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le règlement intérieur proposé pour ses bibliothèques (document annexé).

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

